

## Pacte : ne signez pas les yeux fermés !

ENSEIGNANT

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



La crise d'attractivité du métier d'enseignant doit être la priorité absolue. La régler par la seule entrée rémunération ne sera pas suffisant. Encore moins quand l'augmentation s'avère à ce point inéquitable et liée à une hausse du temps de travail.

**En plus de la revalorisation « socle » inconditionnelle, vous allez être sollicités pour vous engager sur le « pacte enseignant ».**

**Le pacte consiste à rajouter à votre service standard de nouvelles missions sur la base du volontariat et sous le contrôle du chef d'établissement. Dans ce cadre :**

- Vous allez vous engager à assurer de manière prioritaire et au pied levé le **remplacement de courte durée** de vos collègues absents quelle que soit leur discipline (absences inférieures à 15j) : remplacement tous niveaux, dans votre discipline, sur un volume maximal de 18h, vous comblerez un vide dans l'EDT.  
--> Ce principe entre en collision avec le système actuel : remplacements assurés par des HSE et liberté locale pour adapter les EDT, le pacte va logiquement s'y substituer et modifier en profondeur notre fonctionnement quotidien.

- Vous aurez une **rémunération supplémentaire sous forme de primes** (donc uniquement et mal prise en compte pour votre retraite complémentaire).
- Vous devrez **rendre des comptes** à votre adjoint chaque année sur la bonne exécution de vos missions pactées.

### Des conséquences préoccupantes :

- Le pacte va créer de la **tension en salle des personnels** entre les collègues qui assureront des missions pactées et ceux en assurant bénévolement. Ou comment démobiliser collectivement en voulant inciter individuellement...
- Il est **inéquitable** puisque tout le monde ne pourra pas y répondre de manière semblable. Il va en particulier sur ce sujet **accentuer les inégalités femme-homme**. Sans parler de nos collègues ATLS qui ne pourront pas y prétendre.
- Il va remettre en cause le système actuel des décharges de service statutaires ou réglementaires (coordo, tiers temps ESC, référent EPA2, coop inter, labo, missions particulières) : **pacte et décharges sont contradictoires**, nous n'aurons pas des moyens en double pour réaliser les mêmes missions.
- La réforme de la voie professionnelle s'appuie largement sur le pacte pour sa mise en œuvre : il revient donc désormais aux enseignants d'assumer par une hausse de leur temps de travail les évolutions du système éducatif...
- Enfin, il ne règle en rien la problématique des **absences de longues durées** non remplacées ni celles des **recrutements** (postes non pourvus).

#nonaupacte

## Missions supplémentaires listées dans le cadre du pacte

### Missions pacte

Remplacement de courte durée 18h (**mission prioritaire**).

Équivalen

HSE / arra

Montage c

AMI expér

Tiers temp

Accompagnement de la mise en œuvre de dispositifs et d'initiatives pédagogiques, éducatives et techniques.

Formatio

Pas de qu

Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.  
Participation à l'orientation et à la découverte des formations de l'enseignement agricole et des métiers du vivant (en lien avec la découverte des métiers en 5<sup>ème</sup>).

Qu'en sera  
Fonction c  
moment.

HSE indiv

Accompagnement des transitions agro-écologiques et climatiques.

Référent E

Suivi intensifié des élèves en difficulté.

HSE / AP

Relation école-entreprise.

Coordo / p

Accompagnement de l'avenir professionnel.

PP / prof-

## **La crise d'attractivité du métier d'enseignant doit être la priorité absolue.**

La régler par la seule entrée rémunération ne sera pas suffisant. Encore moins quand l'augmentation s'avère à ce point inéquitable et liée à une hausse du temps de travail.

### **Demandes :**

- Intégrer l'enveloppe budgétaire « pacte » dans celle du « socle ».
- Maintenir les HSE et le principe actuel des décharges et tiers temps pour missions particulières.
- Lever les freins au remplacement de courte et longue durée : faciliter les recrutements ponctuels d'enseignants (recrutement plus rapide, allongement de la durée initiale des contrats ACER et règlement du problème des premières payes incomplètes).
- Valoriser par le biais d'HSE et d'HSA les fonctions réalisées bénévolement (lecteur-scripteur, responsable local de formation RLF, animateur de réseau régional...)